



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER - MM Louis FINANCE -- José ROMERO.

Absent excusé : M : José DE JESUS.

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de matchs.

D1 Ô-Sports

Match n° 26394666 MONFLANQUIN – NERAC du 23.09.2023 à 20h00, ce match est inversé et se jouera le même jour à 19 heures sur le terrain de NERAC. Accord des deux clubs.

D2 Edenauto Agen Premium

Match n° 26397010 AS PASSAGE FC – STE BAZEILLE du 23.09.2023 à 20h00, ce match est décalé au dimanche 24.09.2023 à 15h00 .

D3 Eco Logis Menuiserie

Poule A :

Match n° 26398534 MONFLANQUIN 2 – MONBAHUS du 24.09.2023 à 15h00, ce match est inversé et se jouera le même jour et à la même heure sur le terrain de MONBAHUS. Accord des deux clubs

Evocation de la Commission

Match n° 26398528 US GONTAUD 3 / MONFLANQUIN FC 2 du 10.09.23 à 13h00
Participation à la rencontre d'un joueur de Monflanquin suspendu le jour de la rencontre.

La Commission :

Agissant : par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F.

Considérant : les observations formulées par le club de Monflanquin, suite au mail de la Commission en date du 13.09.23

Considérant : qu'un joueur de Monflanquin présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 12.05.23 de 1 match de suspension, applicable à compter du 15.05.23

Considérant : qu'entre le 15.05.2023 date d'effet de la suspension et le 10.09.23 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de sa sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D3 poule A

Considérant : que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges.

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait pas y participer règlementairement ».

Considérant : que le joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la **perte de la rencontre par pénalité**.

Par ces motifs : La Commission donne **match perdu par pénalité au club de Monflanquin**.
GONTAUD 3 buts, 3 points - MONFLANQUIN 0 but, moins 1 point

Poule B :

Match n° 26398763 ST MAURIN – ASTAFFORT 2 du 24.09.2023 à 15h00, ce match est inversé et se jouera le même jour et à la même heure sur le terrain d'ASTAFFORT. Accord des deux clubs.

Match n° 26398760 CONFLUENT 47 2 – LAUGNAC du 23.09.2023 à 20h00, ce match est reculé et se jouera le dimanche 24.09.2023 à 13h00 sur le terrain de DAMAZAN. Accord des deux clubs.

Match n° 26398762 ROQUEFORT – LAMONTJOIE du 24.09.2023 à 15h00, ce match est inversé et se jouera le 23.09.2023 à 20h30 sur le terrain de LAMONTJOIE. Accord des deux clubs.

Coupe 47 Emile Goualc'h INTERSPORT Agen Boé

Match no 26867889 DAUSSE – PENNE ST SYL du 17.09.2023 à 15h00 .

Réserve d'avant match.

Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de PENNE ST SYL, recevable dans la forme. Considérant que celui-ci porte une réserve sur la qualification et la participation des joueurs de DAUSSE inscrits sur la feuille de match en objet. La Commission, après vérification auprès du fichier des licences, constate que tous les joueurs de DAUSSE inscrits sur la feuille de match pouvaient participer à cette rencontre. Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et valide le résultat acquis sur le terrain.

Le 2eme tour de coupe 47 Intersport a été effectué ce jour au District, les deux secrétaires Magali BOYER et Magalie GIMENEZ ont procédé au tirage en présence des membres de la Commission et du Président du District. Ces matchs auront lieu le 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.

Le président
José ROMERO